



# Tourcoing

## Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq  
BP 80479  
59208 Tourcoing Cedex  
Tél. : 03 20 23 37 00  
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING

DCPAJI\_2023\_0276

**Objet :** Marchés 23.084 – Attribution  
marché relatif à l'acquisition d'une mini  
pelle 1,9t maxi neuve

### DECISION MUNICIPALE PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 et L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing ;

Vu l'article L 2122-18 du code Général des Collectivités Territoriales permettant la  
délégation de signature du Maire ;

Vu l'article R2124-1 du Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération n°5 du 13 septembre 2020 portant application de l'article L 2122-22 du  
code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté SAJP 2022-0088 du 04 octobre 2022 portant délégation de signature au Premier  
Adjoint Monsieur VUYLSTEKER ;

Vu le procès-verbal de la Commission d'appel d'offres en date du 30/08/2023 ;

Vu le rapport d'analyse des offres ;

Considérant qu'un appel d'offre a été lancé le 22/05/2023 en vue de l'acquisition de de  
véhicules, motos et engins pour la Ville de Tourcoing ;

Considérant que la société NORD COMPACT SERVICES a remis l'offre économiquement  
la plus avantageuse au regard des critères d'analyse définis dans le règlement de la  
consultation ;

### DECIDONS

**Article 1<sup>er</sup>** : De conclure le marché 23.084 relatif à l'acquisition d'une mini pelle 1,9t maxi  
neuve pour un montant de 33 500,00 euros HT avec la société NORD COMPACT  
SERVICES sis 15 avenue industrielle à marquette lez Lille (59 520) et dont le SIRET est le  
82242722500013.

**Article 2** : Les dépenses résultant de l'exécution du marché seront imputées sur le budget  
communal.

Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du Code Général des  
Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine  
séance du Conseil Municipal.

**Article 3** : Ampliation de la présente décision est faite :

- Le Préfet du Nord pour contrôle de légalité
- Le Trésorier pour information
- Le Maire et les services concernés pour application

A Tourcoing, le **31 AOUT 2023**



Pour le Maire et par délégation  
Le Premier Adjoint  
**Jean-Marie VUYLSTEKER**

**DELAIS ET VOIES DE RECOURS :**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de TOURCOING dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la publication de ladite décision.

Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Publié sur le site de la Ville le : **01 SEP. 2023**